

UN1TÉ

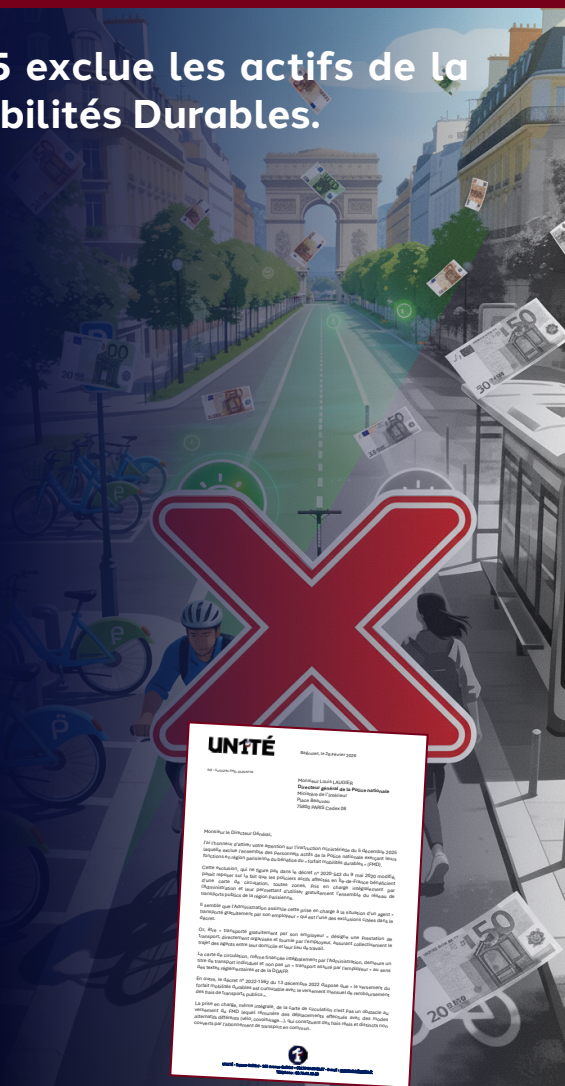
FORFAIT MOBILITÉS DURABLES LES POLICIERS FRANCILIENS EXCLUS !?

L'instruction ministérielle du 5 décembre 2025 exclue les actifs de la région Île-De-France du bénéfice du Forfait Mobilités Durables.

Pour **UN1TÉ**, cette exclusion :

- ◆ N'est pas prévue par le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 ;
- ◆ Lèse les Policiers domiciliés en zone périurbaine ou rurale, dépourvues de transports collectifs de proximité ;
- ◆ Constitue une rupture d'égalité avec les actifs affectés en dehors de la région parisienne qui bénéficient du dispositif.

UN1TÉ saisit le DGPN et sollicite la modification de l'instruction afin de rétablir le bénéfice du FMD en faveur des Policiers franciliens.



LE FMD EST UN DROIT POUR TOUS, SANS EXCLUSION

POUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS, UN SEUL SYNDICAT : UN1TÉ

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FORCES AVANCÉES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

02/03/2026